



Lignes directrices pour la gestion d'un programme de partenariat scolaire réussi au sein des autorités scolaires de l'Alberta

Reconnaissant que :

- les partenariats scolaires visent à encourager le dialogue et à favoriser la compréhension entre les pays et les cultures;
- l'apprentissage collaboratif entre les élèves albertains et les élèves d'autres pays enrichit les programmes d'études existants et favorise la coopération internationale;
- lorsque les élèves et les enseignants albertains en apprennent davantage sur les autres régions du monde et les autres cultures, ils développent une réflexion plus approfondie à propos de leur pays, de leur culture et de leur mode de vie.

Nous recommandons aux autorités scolaires de l'Alberta :

- de promouvoir les partenariats scolaires internationaux au sein de leur autorité scolaire;
- d'aider les écoles albertaines intéressées à trouver des écoles partenaires à l'étranger et à accéder à la technologie nécessaire pour communiquer avec leurs partenaires;
- d'encourager les écoles à développer des partenariats avantageux pour les deux parties;
- d'encourager les écoles à rattacher les projets de partenariats et les activités d'apprentissage aux programmes d'études de l'Alberta;
- de faire la promotion de leurs projets de partenariats internationaux de manière à faire connaître leurs pratiques exemplaires aux autres écoles et aux autres autorités scolaires;
- d'encourager les écoles à soumettre à Alberta Education l'information concernant leur partenariat afin que celui-ci puisse être reconnu officiellement par le ministre de l'Éducation.

Nous invitons les autorités scolaires à tenir compte des présentes lignes directrices lorsqu'elles établissent des partenariats scolaires internationaux. Le chapitre 10 : Partenariats scolaires internationaux fournit de l'information plus détaillée sur la planification et la mise en œuvre des programmes de partenariat.

